

Hydro One Networks Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario l'autorisation d'installer une ligne de transport d'électricité à haute tension

Pour en savoir plus

La société Hydro One Networks Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario l'autorisation d'installer, à Toronto, une ligne de transport d'électricité à haute tension (230 kilovolts) d'un circuit d'environ cinq kilomètres, et les installations qui y sont associées. La ligne remplacerait une ligne de la société Hydro One Networks Inc. de 115 kilovolts d'un circuit de 7,2 kilomètres qui relie le poste de transformation Esplanade au poste de transformation Terauley.

Hydro One Networks Inc. demande également à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver les modalités de l'entente qu'elle entend proposer aux propriétaires fonciers afin d'utiliser temporairement leurs terrains pour le tracé ou l'installation de la ligne proposée.

On trouvera plus bas le plan du tracé proposé pour la ligne de transport.



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme public indépendant et impartial. Elle tiendra une audience publique pour examiner les demandes de la société Hydro One Networks Inc. Au cours de cette audience, qui pourrait être orale ou écrite, nous interrogerons Hydro One Networks Inc. sur ses demandes. Nous entendrons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et d'autres personnes dont les intérêts pourraient être lésés.

L'audience de la CEO portera sur des questions bien définies, qui sont déterminées par la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, laquelle précise les questions que la Commission doit prendre en considération pour prendre des décisions. Si vous désirez participer à l'audience de la CEO, il est important que vous compreniez quelles sont ces questions.

Conformément aux dispositions de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la CEO examinera trois questions :

- Les intérêts des consommateurs en ce qui concerne les tarifs d'électricité qu'ils paient, ainsi que la fiabilité et la qualité du service d'électricité qu'ils reçoivent.
- La promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables d'une manière concordant avec les politiques du gouvernement de l'Ontario.
- Les modalités de l'entente que la société Hydro One Networks Inc. propose aux propriétaires fonciers touchés par le tracé ou l'emplacement de la ligne de transport d'électricité.

L'audience de la CEO n'est pas le seul processus d'approbation requis avant l'installation d'une ligne de transport d'électricité. À titre d'exemple, la plupart des lignes de transport sont soumises au processus d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. L'examen de la CEO ne portera que sur les trois facteurs susmentionnés et n'abordera pas d'autres facteurs, tels que les effets sur l'environnement, la santé, l'esthétique ou la valeur des biens-fonds. Hydro One Networks Inc. déclare avoir terminé le processus d'évaluation environnementale de ce projet.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'obtenir des renseignements au sujet de la demande de la société Hydro One Networks Inc. Vous pouvez lire sa demande au site Web de la CEO dès maintenant.

Si le projet de cette ligne de transport d'électricité vous touche, vous avez la possibilité de jouer un rôle plus poussé dans l'audience.

- Vous pouvez envoyer à la CEO une lettre dans laquelle sont exposés vos commentaires. Ceux-ci seront alors pris en compte dans le cadre de l'audience.
- Vous pouvez demander à la CEO l'autorisation de participer à l'audience en qualité d'intervenant. En tant que partie intervenante, vous pouvez poser des questions sur la demande de la société Hydro One Networks Inc. et présenter des arguments pour savoir si la CEO doit approuver ou non la demande de la société Hydro One Networks Inc. Pour être une partie intervenante, il faut être touché par la ligne de transport d'une manière se rapportant directement aux questions que la CEO examinera. Si vous désirez participer en qualité d'intervenant, la CEO doit recevoir votre demande au plus tard le **7 décembre, 2020.**

EN SAVOIR PLUS

Le numéro du dossier est **EB-2020-0188**. Pour en savoir plus sur cette audience, trouver la marche à suivre pour déposer une lettre comprenant vos commentaires, participer à l'audience en qualité d'intervenant ou obtenir les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2020-0188** dans la liste figurant au site web de la CEO, à l'adresse www.oeb.ca/noticelctc. Vous pouvez également téléphoner à Andrew Pietrewicz au 1 888 632-6273, poste 642.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

La CEO tient deux sortes d'audiences : les audiences orales et les audiences écrites. Elle déterminera plus tard dans le processus s'il convient de tenir une audience orale ou une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui exposer vos arguments. Vous devez lui écrire au plus tard le **7 décembre, 2020.**

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Si vous remettez à la CEO une lettre comprenant vos commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront mis dans le dossier public de la CEO et au site web de la CEO. Toutefois, votre propre numéro de téléphone, l'adresse de votre domicile et votre adresse électronique n'y figureront pas. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements seront rendus publics. Si vous demandez à participer à l'audience en qualité d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

La présente demande a été déposée conformément aux articles 21, 92 et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap.15, annexe B.

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention du greffier
Archives : <https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>
courriel : registrar@oeb.ca
télécopieur : 416 440-7656



Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario